

CANADA
PROVINCE DE QUEBEC
DISTRICT DE CHARLEVOIX

Séance d'ajournement du 20 octobre 2008

VILLE DE LA MALBAIE

À une séance d'ajournement de la séance ordinaire du 14 octobre 2008, du Conseil de la Ville de La Malbaie, tenue aux lieu et heure ordinaires des sessions de ce Conseil, ce vingtième jour du mois d'octobre deux mil huit, à laquelle séance sont présents:

Mme Lise Lapointe, Conseillère
M. Raynald Tremblay, Conseiller
M. Ferdinand Charest, Conseiller
M. Martin Tremblay, Conseiller
M. Jules Dufour, Conseiller
M. Marc Harvey, Conseiller
M. Jean-François Maltais, Conseiller

Sont absents :

M. Blaise Lessard, Conseiller
M. Robert Bibeault, Conseiller

Formant quorum, sous la présidence de son Honneur le Maire Monsieur Jean-Luc Simard, il a été adopté ce qui suit :

Le président demande un moment de silence.

**7.8 – ADOPTION DES CONDITIONS DE TRAVAIL DES EMPLOYÉS CADRES
DE LA VILLE DE LA MALBAIE
RÉSOLUTION 376-10-08**

ATTENDU QUE les membres du Conseil ont pris connaissance de la politique des conditions de travail des employés Cadres de la Ville de La Malbaie;

ATTENDU QUE cette politique administrative a pour but d'établir et d'uniformiser les conditions de travail et les avantages sociaux du personnel Cadre de la Ville de La Malbaie;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le Conseiller Jean-François Maltais, appuyé par le Conseiller Raynald Tremblay et résolu à la majorité des conseillers, la Conseillère Lise Lapointe et le Conseiller Ferdinand Charest s'y opposant :

QUE la Ville de La Malbaie entérine la politique de la convention de travail des employés Cadres de la Ville de La Malbaie pour une période de quatre (4) ans, soit du 1^{er} janvier 2007 jusqu'au 31 décembre 2010;

QUE la politique et les conditions seront effectives à compter de la signature de cette politique et s'appliqueront à tous les Cadres actuellement à l'emploi de la Ville et à tous les Cadres qui seront embauchés d'ici le 31 décembre 2010 le cas échéant.

8.1 – ADJUDICATION DE CONTRAT – ARCHITECTES PROJET
BIBLIOTHÈQUE DE LA MALBAIE
RÉSOLUTION 377-10-08

ATTENDU QUE la Ville de La Malbaie est allée en appel d'offres sur invitation pour des services d'architecture dans le but de réaliser une étude de faisabilité en vue de la construction d'un hôtel de ville et de la bibliothèque Laure-Conan;

ATTENDU QUE la Ville de La Malbaie n'a reçu qu'une seule soumission soit celle de Robitaille Larouche Déry, Architectes;

ATTENDU QUE cette soumission est conforme au cahier de charges;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le Conseiller Martin Tremblay, appuyé par le Conseiller Jules Dufour et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE la Ville de La Malbaie accorde le contrat pour l'étude de faisabilité en vue de la construction d'un hôtel de ville et de la bibliothèque Laure-Conan à la firme Robitaille Larouche Déry, Architectes au montant de 24 155.25 \$ taxes incluses.

8.6 – ADJUDICATION DE CONTRAT – RÉAMÉNAGEMENT DES CHAMBRES
CPK-2, CPJ-3 ET CPJ-4
RÉSOLUTION 378-10-08

ATTENDU QUE la Ville de La Malbaie est allée en appel d'offres sur invitation pour le contrat de réaménagement des chambres CPK-2, CPJ-3 et CPJ-4 pour l'eau potable;

ATTENDU QUE la Ville de La Malbaie a reçu les soumissions suivantes :

La Cie Wilfrid Allen au montant de 65 467.50 \$ taxes incluses;

Noël Rochette & Fils Inc. au montant de 52 795.16 \$ taxes incluses;

Filtrum Construction Inc. au montant de 50 229.38 \$ taxes incluses;

ATTENDU QUE suite à la vérification des soumissions par le chargé de projet, Monsieur Paul-André Carrier, la soumission de la firme Filtrum Construction Inc., s'est avérée la plus basse soumission conforme au cahier de charges;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le Conseiller Raynald Tremblay, appuyé par le Conseiller Marc Harvey et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE la Ville de La Malbaie accorde le contrat de réaménagement des chambres CPK-2, CPJ-3 et CPJ-4 pour l'eau potable au plus bas soumissionnaire conforme soit la firme Filtrum Construction Inc. au montant de 50 229.38 \$ taxes incluses.

PÉRIODE DE QUESTIONS DES CITOYENS

La période de questions réservée aux citoyens s'est tenue de 20 h 25 à 20 h 35.

LEVÉE DE LA SÉANCE

RÉSOLUTION 379-10-08

PROPOSÉ par le Conseiller Jean-François Maltais, appuyé par le Conseiller Martin Tremblay et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE la séance soit levée à 20 h 35.

Jean-Luc Simard, Maire

Caroline Dion, Greffière